

Notre organisation syndicale réaffirme l'urgence d'une augmentation générale des salaires face aux pertes de pouvoir d'achat subies et accumulées depuis les années 2000 par les salariés de notre entreprise.

Malgré des conditions de travail déplorables depuis quelques années, 2018 montre que notre entreprise réalise un très bon chiffre d'affaires. Malgré cela la direction montre son mépris envers les salariés avec seulement 200€ pour la prime (Macron).

Notre organisation syndicale ne peut pas accepter une éventuelle nouvelle année de baisse de pouvoir d'achat. Continuer de ne pas répondre aux revendications des organisations syndicales serait une erreur fondamentale qui remettrait en cause la démocratie sociale.

## **Salaires et indemnités**

- ◆ Augmentation de 3% des salaires de base pour l'ensemble du personnel rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.
- ◆ Rémunération des promotions à 100%.
- ◆ Négociation d'un minimum d'intéressement garanti mensuel pour le personnel commercial.
- ◆ Négociation d'une compensation financière pour la prise de jours fériés.
- ◆ Part variable administrative portée à un mois de salaire.
- ◆ Forfait de la prime petit-déjeuner à 2,5 MG.
- ◆ Augmentation du forfait taxi et chauffeur privé.
- ◆ Augmentation des tickets restaurant à 9,50 €.
- ◆ Demande d'une prime pour les découchés longs (+ 10h).
- ◆ Demande d'une prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- ◆ Négociation d'une catégorie "Formateur".
- ◆ Augmentation de 3% de la part variable des Cadres (Forfaits et Intégrés).
- ◆ Négociation d'un avenant Chef de Bord.

## **Conditions de travail**

- ◆ Négociation pour la chambre de jour à 2 heures si canicule et grand froid.
- ◆ Négociation d'un accord cohérent sur le travail de nuit.
- ◆ Négociation d'un accord Temps partiel.
- ◆ Création d'un échelon pour les agents ayant 20 ans d'ancienneté.
- ◆ Négociation d'un accord pour l'aménagement des plannings des seniors.
- ◆ 75% du temps de nuit pris en compte quand la nuitée est inférieure à 8 heures.
- ◆ Prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- ◆ Demande de places de parking sur l'ensemble des sites du périmètre.
- ◆ Augmentation du délai de la remise de la consigne en réserve.
- ◆ RTT : compensation en RTT pour les salariés à temps partiel (administratifs postés ou non postés, cadres intégrés) au prorata des heures contractuelles.
- ◆ Application de l'accord d'harmonisation à tout le personnel Newrest Wagons-Lits.
- ◆ Application de la grille administrative : passage à l'échelon supérieur pour tout le personnel concerné.

## **Social**

- ◆ Carence maladie à 1 jour pour un arrêt maladie.
- ◆ Remplacement obligatoire du personnel administratif en maladie ou arrêt de travail de plus de 7 jours dans l'entreprise.
- ◆ Négociation d'un accord sur le télétravail.
- ◆ Négociation d'un compte épargne temps.

Les délégués Force Ouvrière

**AUGMENTER LES SALAIRES**

Paris, le 10 janvier 2019

<http://www.fo-newrest-wl.eu>

